

LE COMITÉ D'ATTRIBUTION DU LABEL IHAB

Le Comité d'Attribution du Label « Ami des Bébé » comprend un représentant de chacun des organismes suivants:

- Comité Français pour l'UNICEF
- Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP)
- Collège National des Gynécologues Obstétriciens de France (CNGOF)
- Société Française de Néonatalogie (SFN)
- Société Française de Médecine Périnatale (SFMP)
- Société Française de Pédiatrie (SFP)
- Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)
- Collège National des Sages-Femmes (CNSF)
- Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Étudiantes (ANPDE)
- Association Nationale des Auxiliaires Puéricultrices (ANAP)
- Club des Anesthésistes réanimateurs en Obstétrique (CARO)
- Association Nationale des Sages-Femmes Coordinatrices (ANSFC)
- Coordination Française pour l'Allaitement Maternel (CoFAM)
- La Leche League France
- Solidarilait National

Siègent également : le Président de l'IHAB France, la référente scientifique de l'IHAB France et un professionnel d'une maternité labellisée IHAB.